

## Reglementation cloture mitoyenne

Par patounet31, le 03/10/2007 à 17:05

bonjour,

je suis proprietaire d'une maison individuelle cloturé depuis plusieurs années. Un lotissement (immeuble) se construit sur un coté. Que se passe t il pour la cloture éxistante. Le promoteur doit il participer? s'agissant d'un immeuble a étages est il prévu une obligation de survélavation du mur.

Merci de prendre en compte ma question